



- La revue de Presse d'AVRIL 2016



Oise Apicole

1. Ce qui se passe en Picardie-Nord-Pas de Calais, et près de chez nous et dans notre association

Ne pas oublier la Journée Sanitaire du GDS de l'Oise :

Le dimanche 26 juin 2016 au Rucher Ecole de Beauvais

2. Réglementaires et juridiques

Dans *Abeilles et fleurs*, des rappels sur l'obligation d'un étiquetage des pots de miel qui doivent être conformes selon les textes suivants :

Textes applicables

- Décret n° 2003-587 du 30 juin 2003 pris pour l'application de l'article L. 214-1 du Code de la consommation en ce qui concerne le miel annexes I et II.
- Règlement (UE) n° 1169/2011 du 25 octobre 2011 concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires (règlement « INCO »).
- Arrêté du 20 octobre 1978 relatif au contrôle métrologique de certains préemballages.
- Site de la DGCCRF : <http://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-pratiques/Etiquetage-du-miel>

Ci-dessous, figure une copie d'une page du magnifique ouvrage de référence : *Guide des bonnes pratiques apicoles (ITSAP)*

MENTIONS OBLIGATOIRES



LES MENTIONS OBLIGATOIRES D'UN POT DE MIEL : DEUX EXEMPLES
(la différence entre les deux porte sur le numéro de lot qui est également la DLUO dans le premier cas et pas dans le second)

Dénomination de vente * → MIEL

Origine → Produit récolté en France

Nom ou raison sociale et adresse du producteur → **Pierre LAPI**
1 chemin des avettes
01000 ICI

Lot N° 15-2 → **Numéro de lot**

À consommer de préférence avant fin 06/2015 → **DLUO***

Poids net : 500 g → **Quantité nette***

* À placer dans le même champ visuel

Dénomination de vente * → MIEL

Origine → Produit récolté en France

Nom ou raison sociale et adresse du producteur → **Pierre LAPI**
1 chemin des avettes
01000 ICI

À consommer de préférence avant le 15/06/2015 → **DLUO* (sert également de numéro de lot car exprimée en JJ/MM/AAAA)**

Poids net : 500 g → **Quantité nette***

* À placer dans le même champ visuel

Pour les néonicotinoïdes : Et la lutte continue !!!!



INTERDICTION DES NÉONICOTINOÏDES UNE ACTION COLLECTIVE ORIGINALE ET EFFICACE DEVANT L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Rassemblés le 15 mars dernier aux abords de l'Assemblée Nationale dans le cadre d'une action collective, le **SNA** et une quinzaine d'autres organisations apicoles, agricoles et ONG environnementales ont interpellé les députés à l'occasion du 1er jour d'examen du projet de loi biodiversité. De nombreux députés se sont joints à la manifestation et des prises de paroles face aux médias leurs ont permis de justifier les raisons de leurs soutien aux apiculteurs ainsi que le contenu de leurs propositions d'amendements de la loi biodiversité en faveur de l'interdiction des pesticides néonicotinoïdes.

Une victoire d'étape !

Deux jours plus tard, après de longs et âpres débats, les députés ont adopté d'une **courte** majorité, la proposition d'amendement du président de la commission du Développement durable de

l'Assemblée nationale, Jean-Paul Chanteguet (PS), efficacement soutenu par l'ex ministre Delphine Batho (PS) qui prévoit la mise en œuvre de l'interdiction des insecticides néonicotinoïdes à partir du 1er septembre 2018.

Frank Allétru (Vice-Président du SNA) et les députés Delphine Batho et Jean-Paul Chanteguet. D'ici là, l'ANSES constituera un groupe de travail qui déterminera la liste des alternatives possibles.

Cette victoire d'étape a été obtenue malgré les pressions intenses des lobbys agro-industriels et de celle des plus « inhabituelle » du ministre de l'Agriculture Stéphane Le Foll qui n'a pas hésité à envoyer deux courriers successifs aux députés pour les appeler à ne pas voter cette interdiction. Comportement des plus surprenants de la part d'un ministre qui dit vouloir sauver l'apiculture française !!!



Mme Delphine Batho ancien ministre et M. J.-P. Chanteguet

Ce même ministre n'a de cesse de reporter la modification du décret « **Mention Abeilles** » qu'il avait pourtant promis dès son arrivée au gouvernement en 2012.

Dans les bureaux de l'Élysée, les consignes sont claires « Plus de nouvelles contraintes sur les agriculteurs jusqu'aux prochaines élections présidentielles, tant pis pour les apiculteurs » !!

Le combat n'est pas terminé.

La filière apicole et les ONG auraient préféré une interdiction immédiate avant un possible changement de majorité en 2017.

Le texte doit maintenant repartir devant le Sénat vers la mi-mai avant de revenir à l'Assemblée nationale.

Il est maintenant du devoir de chaque président de syndicat départemental d'interpeller une nouvelle fois son sénateur pour l'amener à voter contre l'autorisation des pesticides à base de néonicotinoïdes.

Textes et photos : FA et YV

3. La vie de l'Abeille

Article des plus complets dans *La santé de l'abeille* sur la symbiose Fleurs/abeilles.

4. La santé de nos abeilles

Des points sur l'infestation par *Aéthina tumida* qui semblent rester stables avec une attention très soutenue de la part des acteurs : A suivre ... ! (*La santé de l'abeille*)

La disparition des abeilles dues aux épandements chimiques conduit à un défaut de pollinisation des fruitiers compensés en Chine par les humains (*Die Bienen*)



Das Liebesleben der Blüten **ohne Bienen**



Une abeille d'un nouveau genre entrain de polliniser un arbre fruitier

5. Les fleurs

Un article complet sur l'Asphodèle rameux ce mois. (*L'Abeille de France*)



Tandis que *Abeilles et Fleurs* propose un article sur **Les érables**



6. La conduite du rucher

Ce que l'on trouve partout et dans toutes les revues : Les conseils de début de Printemps. Ceux-ci sont très nombreux et documentés

7. La ruche et ses techniques

Après nos ados accros au net voici maintenant nos abeilles connectés !!!!!

Un article des plus intéressants sur la ruche thermosolaire pour un traitement thermique du Varroa (*American Bee Journal*)



Fondée en 1856 par Henri Hamet, association reconnue d'utilité publique en mars 1900. **Diffusion des connaissances scientifiques et techniques en apiculture, protection de l'abeille et des insectes pollinisateurs.**

Siège Social : 41 rue Pernety - 75014 Paris
tél. : 01 45 42 29 08 www.sca-net.net
mail : societe@centraleapiculture.fr

Le secrétariat est ouvert :

lundi, jeudi, vendredi de 9h30 à 12h
mercredi de 14h à 19h

Les ruchers :

Rucher école du Jardin de Luxembourg
Rucher pédagogique du Parc G. Brassens
Rucher du Domaine de Saint-Cloud
Rucher du Parc Georges-Wilson
Rucher du Parc forestier de la Poudrière

L'adhésion est valable du 1^{er} janvier

au 31 décembre et donne droit :

- à la participation aux activités (formation permanente, voyage, conférences...)
- à la consultation des ouvrages de la bibliothèque, sur rendez-vous ;
- à la prescription de produits sanitaires ;
- à des tarifs préférentiels aux réunions apicoles.

Tarif 20% de la cotisation SCA : 17,50 €



Ruches connectées

De nos jours, tout est « connecté », c'est à dire relié à un système informatique central. Votre frigo peut effectuer son propre inventaire, et afficher le résultat sur votre smartphone. Votre lave-linge peut démarrer à la demande, et vous tenir au courant, à distance, de l'avancée de votre lessive. Votre montre est devenue un mini-ordinateur, et peut même éventuellement vous donner l'heure ! Alors, pourquoi votre ruche ne serait-elle pas, elle aussi, connectée ?

En fait, elle l'est déjà. Pas votre ruche à vous, j'en conviens, mais peut-être celle de votre voisin. En effet, il existe déjà, de par le monde, de nombreux systèmes de gestion informatisée de vos ruches. Et ce, même en France, développé par la société BeeWise. Mais

on en trouve aussi en Hongrie (Digitalsi Kaptarmerleg), au Danemark (Swilenty), en Nouvelle-Zélande (Hivemind). Mais c'est en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis que l'on trouve les systèmes techniquement les plus aboutis.

C'est d'ailleurs un système britannique que j'ai choisi de vous présenter plus en détails, car il me semble l'un des plus aboutis du marché. Il s'agit du produit de la société Arnia.

La société Arnia (qui signifie « ruche » en italien) existe depuis 2009 et annonce, sur son site, qu'elle équipe déjà des centaines de ruches dans 14 pays différents. Elle se présente comme ayant été fondée par des apiculteurs pour des apiculteurs. Elle est basée à Newcastle et son directeur-fondateur est Huw Evans, un ingénieur en informatique passionné d'apiculture, et son épouse, Sandra Evans, ingénieur en biologie, mais qui partage, bien entendu, la passion de son mari pour l'apiculture.

Arnia a créé un capteur qui, une fois installé dans la ruche, mesure le taux d'humidité et la température de la ruche, la température du couvain, mais aussi les sons émis par la colonie. Cette dernière mesure peut sembler surprenante, et pourtant, nous savons tous repérer une colonie en état de stress, ou une colonie bourdonneuse, par le son qu'elle émet. Pourquoi, alors, le son ne nous permettrait pas d'analyser d'autres paramètres ? La société propose aussi, si on le désire, un pese-ruche connecté, qui, lui, se place sous la ruche.



À gauche, insertion du capteur dans la ruche.
À droite, pese-ruche.

Le pese-ruche est très sensible, puisqu'il permet de contrôler des variations de poids aussi minimes que la baisse, au jour le jour, des réserves d'hiver, ou bien les rentrées de nectar au cours de la journée, et même l'évaporation de l'eau du nectar pendant la nuit. Mais il permet aussi de mesurer des variations de poids plus importantes, comme le départ d'un essaim. Une application très pratique de cette mesure des variations de poids de la ruche est, par exemple, de savoir très exactement à quel moment il est judicieux de poser une hausse.

Par le biais d'un réseau 2G, le capteur et le pese-ruche transmettent les données recueillies à un logiciel installé dans votre ordinateur, qui vous les affiche alors sous la forme suivante :



8. Les produits de la ruche et autres utilisations

Avec des recettes de saison très succulents comme ces asperges vinaigrette moutarde et miel :
proposé par *Abeilles et Fleurs*



Il semble que la propolis est bon contre l'arthrite (*CBC News New Brunswick*)

9. Le BUZZ et les news insolites

Magnifique photo d'un rucher au Nord-Ouest du Pakistan



Et de la production d'un Miel très particulier !!!!

Ardèche : Le succès de son miel bio était dû à la plantation de cannabis de son voisin

Le Monde

19 mars 2018



AUBENAS (07) – 850 pots sur liste d'attente : Rémy P est un apiculteur dépassé par son succès, où plutôt était car sa production vient d'être stoppée net par les autorités ardéchoises. Son miel contenait en effet une quantité importante de THC (tétrahydrocannabinol), le composé psycho-actif du cannabis, estimée selon un expert local à « un quart de joint bien chargé par tartine ». D'où provenait cette substance illégale ? De la plantation tout aussi illégale de son voisin, qui sous couvert de cultiver la châtaigne maintenait également un cheptel de près de 200 pieds de cannabis, cachés parmi les arbres et autres végétaux de son domaine de plusieurs hectares. » Les abeilles

devaient butiner les plantes du voisin, au lieu de butiner les châtaigniers... » conjecturait le jeune apiculteur lors d'un point presse.



Une abeille butinant un plant de cannabis ardéchois

Un café, du pain... et de la Skunk !

C'est un père de famille albanais qui a découvert le pot-aux-roses en faisant passer un bilan sanguin à ses deux enfants de 7 et 9 ans. « Théo et Théa sont habituellement des enfants très excités, leur mère et moi avons beaucoup de difficultés à canaliser leur énergie. Mais depuis quelques temps, ils étaient très calmes... Trop calmes même, Théo s'est mis à écouter du SineSéné dans sa chambre et un dimanche, Théa a regardé une boîte de beurre fondre pendant 3 heures d'affilé, en rigolant. On s'est beaucoup inquiétés » déclarait-il, admettant que lui-même et sa femme avaient également développé « un certain penchant » pour ce miel.

Finis la lune de miel

Mais beaucoup se félicitent de l'arrêt de la production du « space miel », ce n'est pas le cas de tous les consommateurs, à l'instar de Jean-Tristan, 45 ans, l'un des plus gros clients de Rémy qui lui se déclare très déçu. « Avec ce miel je me sens beaucoup mieux, je n'ai plus mes douleurs matinales, je suis de meilleure humeur et j'avais même arrêté de boire ! Là, je sais pas ce que je vais devenir... j'étais à un demi-pot par jour, arrêter d'un coup va être dur, très dur... » confiait-il, ajoutant que « si les abeilles trouvent ça bon, c'est que ça peut pas être mauvais pour nous ».

Examiné en laboratoire, ce miel spécial s'est révélé particulièrement concentré en molécules psycho-actives, comme le résume Océane, une jeune lycéenne, consommatrice malgré elle

« Les miels, il y en a des clairs, il y en a des foncés. Avec celui-là c'est clair : t'es défoncé ! »

Même son de cloche pour Lucette, 78 ans, qui restera longtemps nostalgique de ce « miel magique », qu'elle et ses amies consommaient régulièrement en début de soirée, sous forme de « grog » ou dans la tisane : « Nos parties de Scrabble ne seront plus aussi amusantes; moi ça m'est bien égal ce qu'ils mettaient dans ce miel tant que c'est bio, comme ils disent. Ah si vous aviez vu nos parties ! Qu'est-ce qu'on a ri ! Et pis on osait en mettre des mots coquins ! Je peux vous le dire, une fois j'ai tellement ri avec le mot que la Nini a posé que je me suis fait dessus ! Mon Dieu, quelle rigolade ! ».

Même si la justice n'a pas encore tranché, Rémy P ne pense pas être inquiété, contrairement à son voisin qui a déjà été incarcéré : « Je suis un apiculteur moi, pas un dealer. Si je deviens responsable des faits et gestes de chacune de mes abeilles alors on va où là ? ». Réponse le 18 avril prochain au tribunal d'Aubenas.